

**T**OUT LE MONDE cherche la jeunesse désespérément mais quand on la trouve, elle est soit désespérée, soit désespérante. Ici, elle est bien où on l'attend, sagement résignée, essayant de trouver une place dans les dispositifs, entre insertion et prévention ; ailleurs, la jeunesse surgit de façon inattendue, incivile et désordonnée dans des lieux où elle semble toujours de trop. La situation n'est pas nouvelle et depuis plus d'une quinzaine d'années, « Les problèmes des jeunes des banlieues » est le titre de l'un des plus longs feuilletons français. Les épisodes de cette série dont l'audimat médiatique ne faiblit pas, comportent leurs lots de champs de bataille (la longue liste des cités à émeutes), d'actions spectaculaires (plans d'urgence « anti-été-chaud », mesures jeunes, conseils interministériels de la jeunesse, nouveaux dispositifs abandonnés ou renouvelés sans cesse, Consultation des jeunes...) et leurs pléiades d'acteurs (des plus hautes autorités de l'État en passant par les journalistes et jusqu'aux intervenants de proximité). Ne détenant, pas plus que d'autres, les clés définitives de l'histoire, **je veux seulement attirer l'attention sur deux notions à la fois théoriques et pratiques concernant la jeunesse : son inscription sociale et l'émergence de son espace public.**

## IL Y A TROIS FAÇONS D'INSCRIRE LA JEUNESSE À L'ORDRE DU JOUR DES INSTITUTIONS...

... qu'elles soient nationales, locales ou transversales : soit on la considère comme une « non-catégorie », soit comme une « chose » soit, enfin, comme un « acteur ». Chaque choix a ses justifications et ses conséquences.

**La jeunesse est une non-catégorie** quand on la traite comme un élément marginal qui ne concerne ni la décision politique ni l'action catégorielle. Dans ce cas, la « jeunesse » devient un mot subsidiaire et se retrouve dans des thématiques comme « éducation », « prévention de la délinquance », « loisirs et sports », « insertion », « immigration », « banlieues en difficulté », etc. Ce choix des mots peut traduire une volonté de classer la jeunesse sous d'autres catégories ou secteurs plus pertinents mais ce peut être aussi une forme de silence embarrassé à propos d'une catégorie trop bruyante.

**La jeunesse est considérée comme une chose** quand elle est d'abord un problème de masse à traiter à partir de critères généraux. Les politiques publiques de la jeunesse de ces quinze dernières années hésitent sur le choix de ces critères, ce qui est révélateur des diverses façons de poser la question juvénile : les difficultés de transition de la jeunesse sont-elles transitoires ou structurelles ? Est-ce que ce sont tous les jeunes qu'il faut inclure dans un dispositif général ou seulement les « jeunes-à-problèmes » ? Et ces problèmes d'où viennent-ils : des situations sociales, des lieux d'habitat, des « tendances » des jeunes eux-mêmes ? Sur quels aspects intervenir : emploi,

logement, santé, culture ? Qui pilote ces politiques et selon quelles logiques ?

**La jeunesse est acteur** quand elle est concernée par la définition des critères et par les réponses possibles à ces questions. La trace la plus spectaculaire de cette orientation se trouve dans la Consultation nationale de la Jeunesse organisée par le gouvernement Balladur en 1994 et qui voulait transformer le « malaise de la jeunesse » en un dispositif massif de participation. Cette opération devait ensuite se décliner localement dans des comités consultatifs de la jeunesse destinés aux 15/25 ans dans les communes de plus de 3500 habitants. Cette tentative, sans suite connue à ce jour, de création d'un acteur collectif était cependant réductrice (les jeunes ne seraient concernés que par le niveau local) et sans rapport avec le point de départ soulevé par les jeunes eux-mêmes (le CIP et la question de l'accès à l'emploi).

L'entrée en scène de la jeunesse crée toujours un brouillage dans ces catégories : en effet celles-ci relèvent essentiellement d'une offre des politiques publiques qui envisagent au mieux une demande mais rarement une réponse. Avec la notion d'inscription de la jeunesse on voudrait **attirer l'attention sur la question de la réciprocité des points de vue entre jeunes (des banlieues ou d'ailleurs) et adultes (opérateurs ou décideurs)**. Tenir compte de la réciprocité des points de vue suppose d'abord de détecter les lieux possibles de l'inscription juvénile en connaissant mieux leurs modes de vie et leurs façons d'être ensemble aux plans civique, urbain et social.

## LES LIEUX POSSIBLES DE L'INSCRIPTION JUVÉNILE

**La notion d'inscription** civique renvoie à l'analyse des comportements politiques. Il s'agit, en premier lieu de l'inscription sur les listes électorales et, par-delà, du statut social conféré par cette inscription. Parler de l'inscription des jeunes c'est d'abord étudier leur inscription dans la vie politique mais cela consiste aussi à **se poser des questions sur les facteurs de « non-inscription » qui ont deux causes**. D'abord, celle liée à l'entrée tardive dans la vie adulte : l'inscription civique des jeunes est liée à une inscription sociale plus générale qui suppose que l'on ait fait son « entrée dans la vie » également sur les plans professionnel, affectif ou matrimonial, de l'habitat, etc. Ensuite cette non-inscription recouvre aussi une période d'expérimentation politique qui conduit les jeunes à des formes nouvelles de mobilisation notamment dans les domaines écologique, humanitaire, etc.

**Par inscription urbaine des jeunes**, on entend un moyen de penser ensemble le local et le social, les déterminations sociales et la construction des identités juvéniles. Penser l'inscription urbaine des jeunes, c'est étudier l'ambivalence de la situation des « jeunes des banlieues » dont **certains sont pris**



à la fois dans des phénomènes de déviance et d'insertion. Le cas des tags (graffitis-signatures) est particulièrement révélateur d'une pratique urbaine qui permet d'embrayer des « carrières sociales » où s'imbriquent étroitement des situations de délinquance et des formes de reconnaissance sociale.

S'interroger sur l'inscription sociale des jeunes dans ces aspects civiques ou urbains, permet de repérer un espace social ayant le même fonctionnement : le terrain de l'abstention politique ou le terrain en friche sont deux espaces qui peuvent être perçus comme des espaces d'exclusion d'un jeu social (le jeu électoral du vote et le jeu civil de l'urbanité) mais aussi comme des espaces d'expérimentation de nouvelles formes de lien social. Dans cette hypothèse ce qui est à pointer c'est l'aptitude des institutions à reconnaître ces nouvelles sociabilités juvéniles et à les intégrer par négociation avec les formes légitimées.

## L'ESPACE PUBLIC DE LA JEUNESSE

Pour faciliter ce travail de reconnaissance de formes sociales émergentes, on peut utiliser la notion d'« espace public de la jeunesse » qui renvoie à deux niveaux de réalité. D'abord, l'espace socio-politique formé par l'opinion publique. Comme l'a montré le philosophe Habermas, cet espace permet le développement d'une prise de parole de populations qui pensent tenir un rôle sans en détenir la légitimité. Ce fut le cas de la bourgeoisie à la fin du 18<sup>ème</sup> siècle : son espace public s'est matérialisé dans les cafés, lieux de rencontres et de débats ainsi que dans la presse qui s'est faite le porte-parole de points de vue différents de ceux de l'absolutisme royal en vigueur à l'époque. Il serait illusoire de faire une comparaison historique terme à terme mais on peut se demander ce qui pourrait actuellement constituer les contenus d'une opinion publique juvénile ainsi que les lieux de son expression et de sa socialisation.

Ce dernier aspect amène à poser des questions à la qualité des espaces publics urbains accueillant directement ou à la marge des jeunes : quelles conditions d'accessibilité, quelles possibilités de compatibilité entre jeunes eux-mêmes ou entre générations ? Autrement dit, l'espace public juvénile est une façon d'envisager, en même temps, les jeunes comme citoyens et comme citoyens.

Quelques exemples peuvent être cités rapidement pour mieux situer cette notion. Du côté de l'offre des politiques locales, on assiste depuis quelques années au développement des conseils d'enfants et de jeunes. Ces formules de participation restent peu nombreuses et mal connues dans leurs effets, cependant il semble bien que ce soit un lieu d'interaction entre des points de vue de personnes d'âges différents quant aux repérages des priorités sur un territoire déterminé, notamment pour ce qui touche à l'aménagement des espaces publics.

Du côté de l'offre des jeunes, la situation est plus difficile à cerner mais deux supports existent depuis plusieurs années maintenant : la presse des jeunes et le hip hop. La presse des jeunes est constituée par une multitude de journaux ou fanzines, plus ou moins artisanaux, plus ou moins soutenus par des institutions locales. C'est là que l'opinion publique des jeunes trouve un lieu d'expression qui leur permet de se familiariser peu à peu avec des règles sociales et notamment la déontologie de la presse. Le hip hop et surtout sa version chantée, le rap, est désormais connu comme un lieu-ressources pour entendre des témoignages - qui ne s'exprimeraient pas autrement - sur la vie quotidienne des jeunes et entre autres, ceux des cités.

Ces exemples ne délimitent pas l'ensemble de ce que peut recouvrir la notion d'espace public de la jeunesse mais ils permettent de repérer quelques pistes. Divers niveaux de fragmentation sociale touchent les jeunes selon qu'on les considère en fonction d'un ou de plusieurs critères (âge, sexe, formation, statut familial, accès à l'emploi, nationalité, habitat, rapport aux institutions, etc.) : l'espace public peut être aussi multiforme que tous ces critères tout en portant à chaque fois sur le manque et la recherche de parole. D'autre part, le statut de celui qui tente de s'exprimer est en cours d'élaboration : même si les institutions attendent de façon optimiste des « acteurs » porteurs de « projets », la réalité fait surgir plutôt des jeunes « infra-acteurs » (rap)porteurs d'« expériences » individuelles très peu ou très mal socialisées. L'espace public de la jeunesse reste davantage un espace d'analyse de virtualités qu'une façon de nommer des pratiques juvéniles généralisées. ■

Alain VULBEAU,

Sociologue à l'Institut de l'enfance et de la famille

### BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

- *Annales de la recherche urbaine*, « Espaces publics en ville », Plan Urbain, n° 57/58, 1992/1993
- J. HABERMAS, *L'espace public*, Payot, 1993
- M. KOKOREFF, « Jeunes et espaces urbains : bilan des recherches 1977-1994 », *Sociologie et sociétés*, n° 1, printemps 1996
- C. NICOLE-DRANCOURT, L. ROULLEAU-BERGER, *L'insertion des jeunes en France*, PUF, 1995
- A. VULBEAU, « L'espace public de la jeunesse : les conseils municipaux d'enfants et de jeunes », Intervention au Séminaire *École et Ville*, CNRS - Université de la Réunion, 22 mars 1996 (à paraître)

